



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

Nouvelle-Calédonie: chambres consulaires

Question écrite n° 36275

### Texte de la question

M Jean-Paul Virapoulle attire l'attention de M le ministre des départements et territoires d'outre-mer sur l'état fort préoccupant des finances de la chambre de métiers de la Nouvelle-Calédonie. Le budget prévisionnel pour 1988 laisse en effet apparaître un déficit prévisible de 4 000 000 CFP. Il lui rappelle, d'une part, que le budget de la chambre de métiers de la Nouvelle-Calédonie correspondant à 10 p 100 du budget d'une chambre de métiers métropolitaine équivalente et que, d'autre part, les recettes de centimes additionnels représentent 93 p 100 de son budget. Il lui demande, en conséquence, quelles mesures il entend prendre pour assurer à la chambre de métiers sa fonction primordiale en matière de développement de l'artisanat en Nouvelle-Calédonie.

### Données clés

**Auteur :** [M. Virapoullé Jean-Paul](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36275

**Rubrique :** Dom-tom

**Ministère interrogé :** départements et territoires d'outre-mer

**Ministère attributaire :** départements et territoires d'outre-mer

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 février 1988, page 531